

1.4. Des équipements culturels de qualité répartis sur le territoire

Sur le Pays Vesoul – Val de Saône, on dénombre des équipements culturels de qualité, qui ont pour la plupart été créés ou restaurés lors des deux derniers contrats de plan :

- le théâtre Edwige Feuillère,
- l'espace Villon de Vesoul (qui nécessiterait quelques petits travaux),
- le centre culturel de Vesoul (école de musique, de dessin) qui nécessiterait quelques petits travaux,
- la salle de spectacle de Port sur Saône,
- une salle de vie et de la culture à Mailleroncourt Charrette,
- une résidence d'artiste à Villers sur Port,
- une salle de cinéma à Faverney,
- un lieu régional de musique actuelle à Pontcey avec l'association au creux de l'oreille.

1.5. Une mise en commun de moyens logistiques, matériels et humains à l'état de projet

Lors de l'élaboration de la charte et du contrat de Pays 2000 - 2006, il a été soulevé la nécessité de mettre en commun le parc matériel pour la diffusion de spectacles vivants (régie, sonorisation, lumière, praticable...), ainsi que des moyens humains et de travailler ensemble sur une programmation qui pourrait être partagée. À l'heure actuelle, ces pistes de mise en commun sont restées à l'état de réflexions. Un travail a été fait par la CC Pays Jusséen pour la création d'une banque de matériels, mais n'a pas été concrétisé car le coût de fonctionnement était trop élevé.

En matière de pratique sportive, il pourrait également apparaître intéressant de mutualiser du matériel entre différents clubs, ainsi que différents intervenants.

2. L'enseignement, les pratiques culturelles et sportives et l'offre

2.1. Un engagement des collectivités locales dans l'enseignement musical et la danse limité à ce jour

À l'échelle du Pays, on recense uniquement :

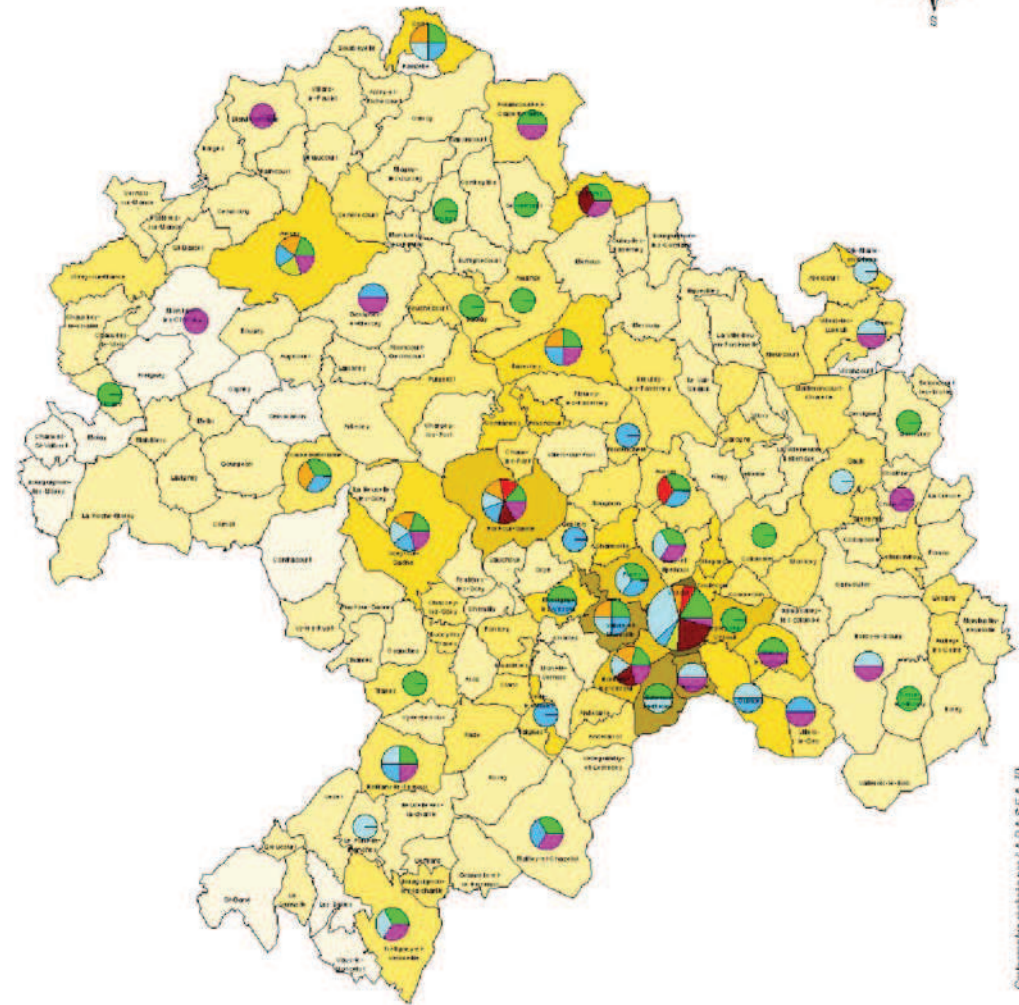
- 1 école municipale de musique à Vesoul qui accueille 340 enfants (57% de Vesoul, 32% de l'agglomération et 11% des communes hors agglomération)
- et une école départementale de musique qui accueille 290 élèves répartis sur Vesoul (185 élèves), Scey sur Saône (26 élèves), Jussey (20 élèves), Port sur Saône (34 élèves) et Faverney (25 élèves).

La fréquentation à l'école départementale de musique est actuellement en baisse, cette dernière est en partie due au coût demandé aux familles.

En matière de danse, l'offre apparaît à Corre, Jussey, Faverney, Scey sur Saône, Grandvelle, Noroy le Bourg et dans l'agglomération vésulienne (Noidans les Vesoul, Frotey les Vesoul, Pusey, Pusy et Epenoux et Vesoul).

En matière de dessin, l'offre apparaît encore plus réduite, puisque seule la ville de Vesoul propose cet enseignement (atelier initiation pour les enfants à partir de 3 ans, peinture, aquarelle, volume et gravure...). Environ 190 élèves fréquentent cette école. 40% d'entre eux ont entre 6 et 17 ans et 60% sont des adultes. 50% sont des vésuliens.

Les principales associations sportives au sein du territoire du Pays Vesoul - Val de Saône



Source: Enquête Pays de Vesoul - Val de Saône - 2005

2.2. La restructuration du réseau départementale de lecture publique

209 communes du département adhèrent au réseau de la médiathèque départementale. Elle possède 180 709 ouvrages et prête entre 150 à 2 000 ouvrages. La médiathèque départementale estime à 15% le nombre de lecteurs par communes.

En raison de sa taille, la ville de Vesoul n'adhère pas à la Bibliothèque Départementale et possède en propre une bibliothèque et une annexe au Montmarin qui possède près de 120 000 ouvrages, plus de 90 abonnements, plus de 119 000 prêts sont effectués chaque année à un peu plus de 3 600 lecteurs. On peut constater que 54 % des lecteurs ne sont pas vésuliens. La bibliothèque est également un lieu d'échanges et de rencontres : lecture de poésies, récitals, conférences et expositions.

2.3. Une bonne couverture territoriale pour la pratique des principaux sports

L'offre de pratiques sportives est importante sur le territoire du Pays. Dans la quasi totalité des cantons, il est aujourd'hui possible de pratiquer le football et le tennis mais également la gymnastique volontaire et autre sauf dans le canton de Vitrey sur Mance. D'autres sports tels que l'athlétisme, le cyclisme et ou le basketball sont naturellement tous présents à Vesoul. Avec 104 associations sportives situées sur la CCAV, l'attractivité de l'offre vésulienne est manifestement une des plus importante du Pays.

Mais d'autres pôles semblent également structurer l'offre de pratiques sportives à des échelles plus restreintes : Jussey, Scey sur Saône et Port sur Saône.

Par contre, il ne semble pas se dessiner de réels pôles sur la partie Est du territoire (cantons de Saulx et Noroy le Bourg) mais également dans le Nord Ouest (canton de Vitrey sur Mance).

Enfin, la totalité des publics scolarisés ont la possibilité de pratiquer un sport dans un cadre périscolaire via notamment les associations USEP/UFOLEP.

2.4. Une programmation culturelle renforcée

Sur le territoire du Pays Vesoul – Val de Saône force est de constater que plusieurs Communautés de Commune, communes et association ont choisi d'investir dans une programmation culturelle comme :

- la Communauté de Communes la Saône Jolie,
- la Communauté de Communes du Pays de Saulx,
- la Communauté de Communes du Pays Jusséen,
- la Communauté de Communes Agir Ensemble au travers de la résidence d'artistes,
- la ville de Vesoul,
- l'ADDIM.

Des festivals, de portée de plus en plus importante, sont également présents tous les ans sur le territoire, portés soit par des communes, des Communautés de Communes ou des associations

- le festival du cinéma d'Asie
- le festival Jacques Brel
- le festival international de folklore
- les estivales de Saône

2.5. Des coopérations et des structuration à engager aux échelles locales au sein du tissu associatif sportif ou culturel

Les associations culturelles et sportives présentes sur le territoire possèdent des moyens logistiques, d'animation et d'encadrement, financiers, de promotion qui sont limités compte tenu de la faible taille de la plupart d'entre elles. Aussi, des partenariats sont peut être à développer comme :

- les coopérations entre les clubs d'une même discipline sportive, comme le football sur l'agglomération vésulienne ;
- les coopérations réalisées entre des clubs de différentes disciplines sportives à des échelles cantonales
- la création d'Offices Intercommunaux des Sports qui assureraient notamment une aide logistique aux associations (comptabilité, standard, le prêt de salles et de matériels pour des réunions ou la gestion administrative des associations), éditeraient un annuaire, assureraient la promotion du sport pour tous et demeuraient l'interlocuteur privilégié de la municipalité;
- la création d'un Groupement d'employeurs pour mutualiser des emplois d'animation et d'ingénierie, de personnels d'accueil...
- la volonté de structurer aux échelles de proximité une démarche globale d'enseignement et d'animation sportive et culturel comme les écoles de musique.

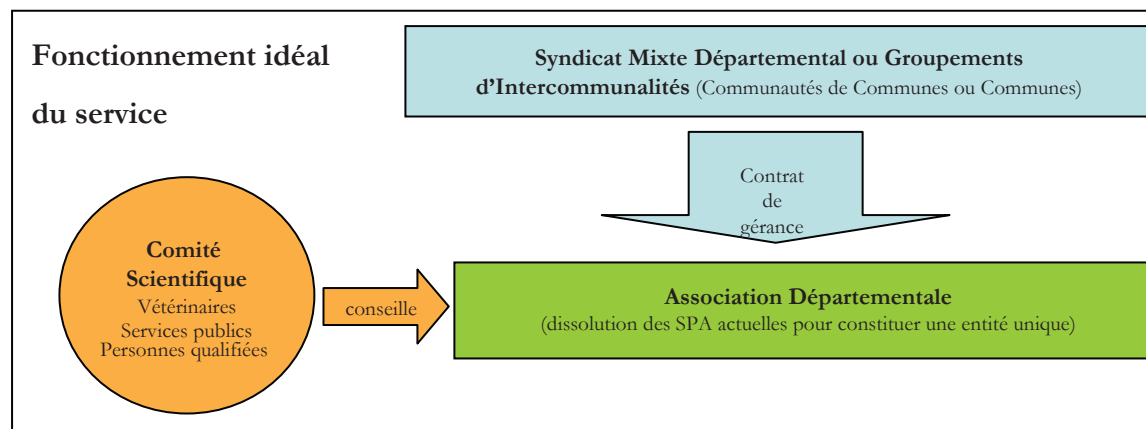
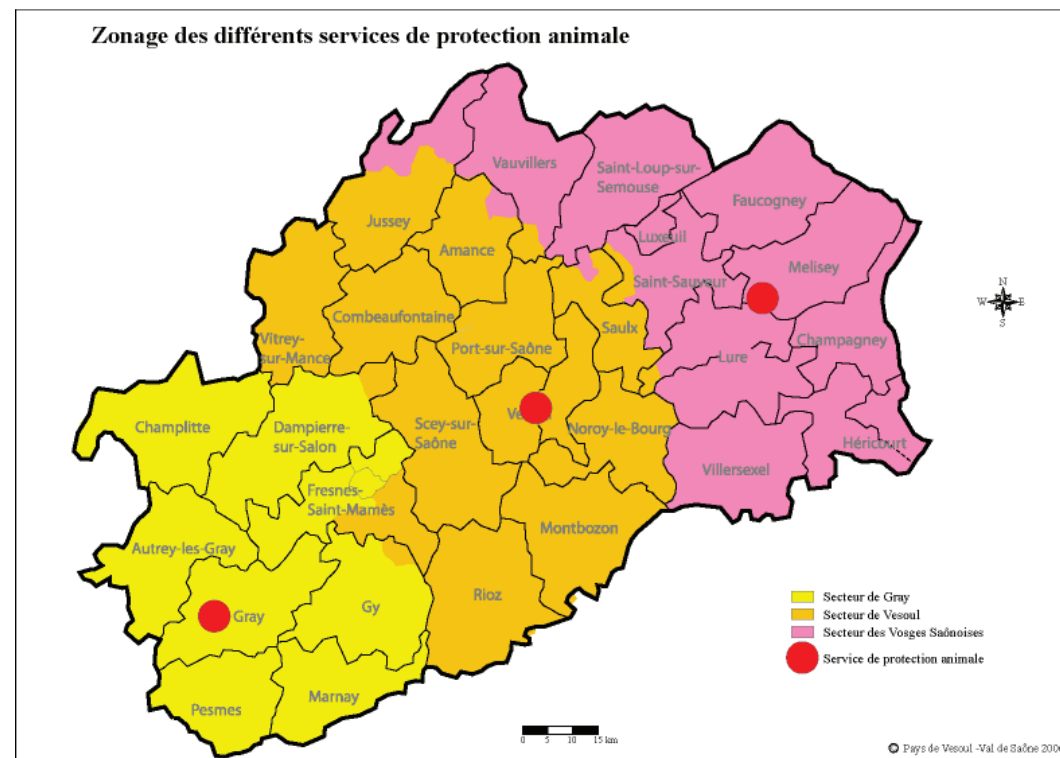
« Service de Protection Animale »

Le service de protection animale du Département est actuellement en souffrance : Trop grand nombre d'animaux, 190 communes n'adhèrent pas à ce service qu'elle trouve peu adapté, manque de séparation entre fourrière, SPA et pension, manque de moyens humains et financiers, manque de gestion administrative, problèmes sanitaires importants, manque d'une structure dans le Nord Ouest.

Devant ce constat, il convient de repenser complètement ce service à l'échelle départementale. C'est pourquoi, le Pays Vesoul – Val de Saône a dans un premier temps établi un diagnostic puis saisi le préfet qui a provoqué une réunion et mandaté le Pays pour proposer un véritable service départemental de Protection animale.

Sur la base de concertation avec les bénévoles, les personnes en charge d'animaux, les élus, les différents services impliqués dans le futur service, un schéma dit « idéal » a été proposé par le Pays (sur la base de la schéma ci-dessous). Ce dernier sera peaufiné en fonction du déroulement des actions. Le rôle final du Pays sera de coordonner cette action jusqu'à confier la maîtrise d'ouvrage des équipements à une collectivité.

Devant l'urgence de la situation, la CCAV a acquis le site de Dampvalley les Colombe et procédera à sa mise aux normes et à son fonctionnement.



Analyse des besoins sur le Pays Vesoul – Val de Saône

Rappel de la méthode d'analyse

Après avoir analysé le territoire du Pays de manière quantitative et qualitative, nous nous attachons au travers cette partie à cerner les besoins de la population par rapport aux services actuellement existants. Dans une première partie, nous étudierons les besoins des jeunes en particulier et dans une seconde les besoins exprimés par le Conseil de développement.

Afin de recueillir les besoins, des personnes ont été enquêtées par le biais de deux questionnaires.

Le questionnaire en direction des jeunes a été adressé aux lycées, collèges et CFA du territoire. Chaque proviseur d'établissements a accepté que puisse être enquêté pendant leurs cours les élèves et nous tenons à les remercier. Ainsi, nous avons eu en retour plus de 1 000 questionnaires à analyser.

Le second questionnaire a été adressé aux membres du Conseil de développement, qui nous ont fait remonté leurs besoins. Le conseil de développement constitue un panel intéressant des forces vives de notre territoire. Il semblait primordial qu'il puisse être enquêté et entendu.

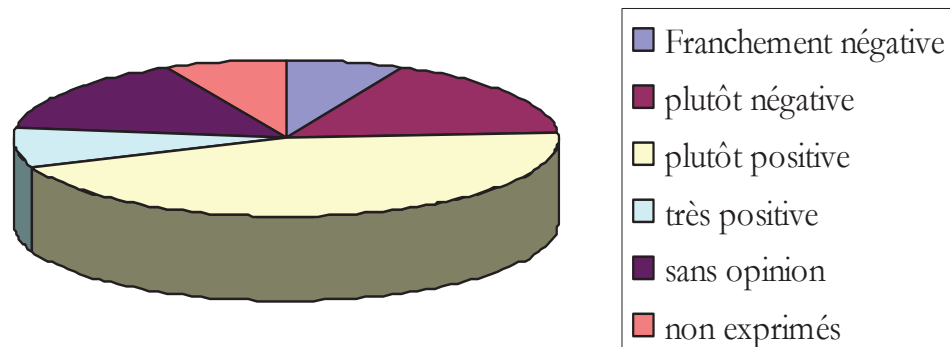
Un travail important de saisie a ensuite été réalisé au sein du Pays par Mme Monteiro et par une stagiaire en BEP secrétariat. Pour faciliter ce travail de saisie et le rendre plus digeste, nous avons été épaulé dans la conception de formulaires et dans l'extraction des données en base de données, sur leurs temps libre, par des ingénieurs informaticiens de PSA Peugeot que nous tenons également à remercier.

La base de données établie, nous avons pu commencer l'analyse en effectuant notamment une série de tableaux croisés dynamiques, qui nous ont permis de combiner, deux voire trois données et ainsi analyser plus en finesse les besoins.

Les besoins des jeunes du Pays Vesoul – Val de Saône

Les besoins des jeunes seront analysés en fonction de leur provenance géographique (« rural ou urbain », voire dans certains cas « citadins » c'est-à-dire de la ville de Vesoul), de leurs âges et leurs sexes.

votre image du territoire dans lequel vous vivez est elle :



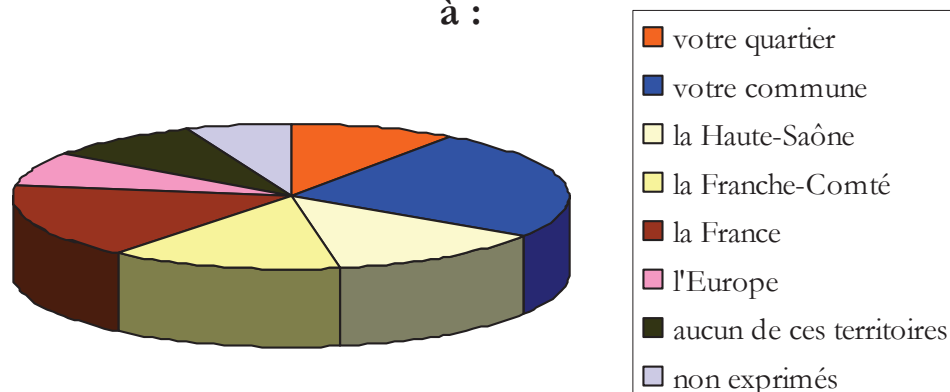
1. Une image du territoire plutôt positive

Les jeunes ont une image plutôt positive de leur territoire et un attachement particulier à leur commune.

Globalement, les filles (56,79%) ont une image positive voir très positive de leur territoire.

Cette vision positive du territoire est davantage partagée par les jeunes habitants dans les communes rurales (56%). Les citadins ont quant à eux une image plus mitigée de leur territoire (37% de positif, contre 31% de négatif et 32% de sans opinion).

Vous diriez que vous êtes avant tout attaché à :



L'attachement à la commune est ressenti aussi bien chez les filles (24,69%) que chez les garçons (24,57%), tous âges confondus. En revanche, cet attachement est davantage ressenti par les jeunes provenant des communes urbaines (30%) que chez les jeunes provenant du monde rural (22%) qui sont également attachés à la Haute Saône (14%) et à la Franche-Comté (15%).

Pour la commune centre, les jeunes sont attachés à la commune dans un premier temps (23%) mais également à la France (21%).

2. Un manque d'information sur les formations franc - Comtoises

Un constat alarmant: à 58,84, les jeunes % pensent ne pas être suffisamment informés sur les formations dispensées en Haute-Saône et/ou en Franche-Comté.

Ce constat est encore plus vrai dans la tranche d'âge des moins de 15 ans (supérieur à 60%).

Le manque d'information sur les formations est partagé aussi bien par les filles (55,97%) que par les garçons (54,31%).

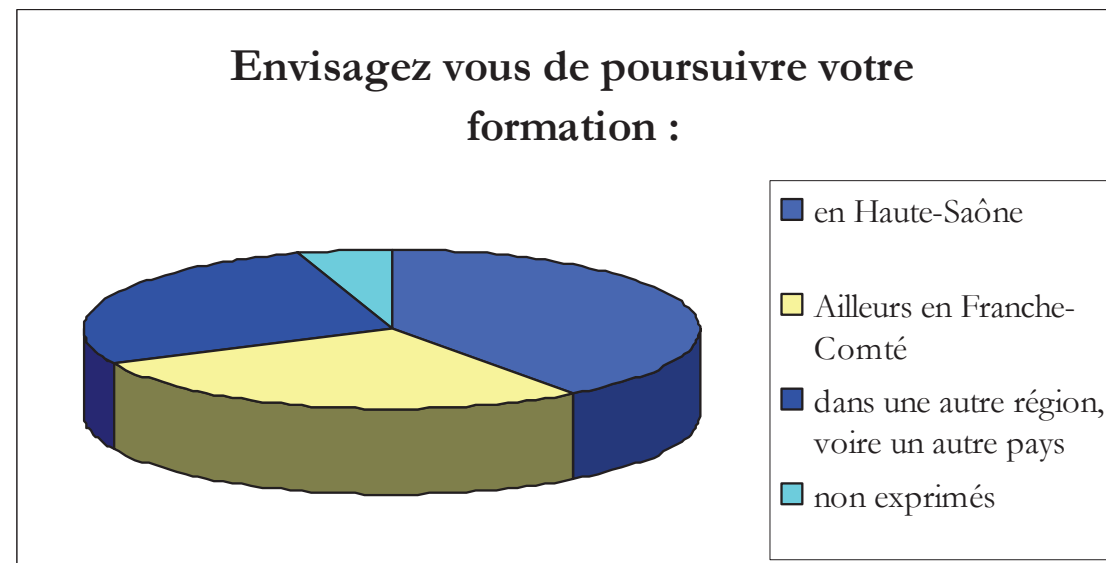
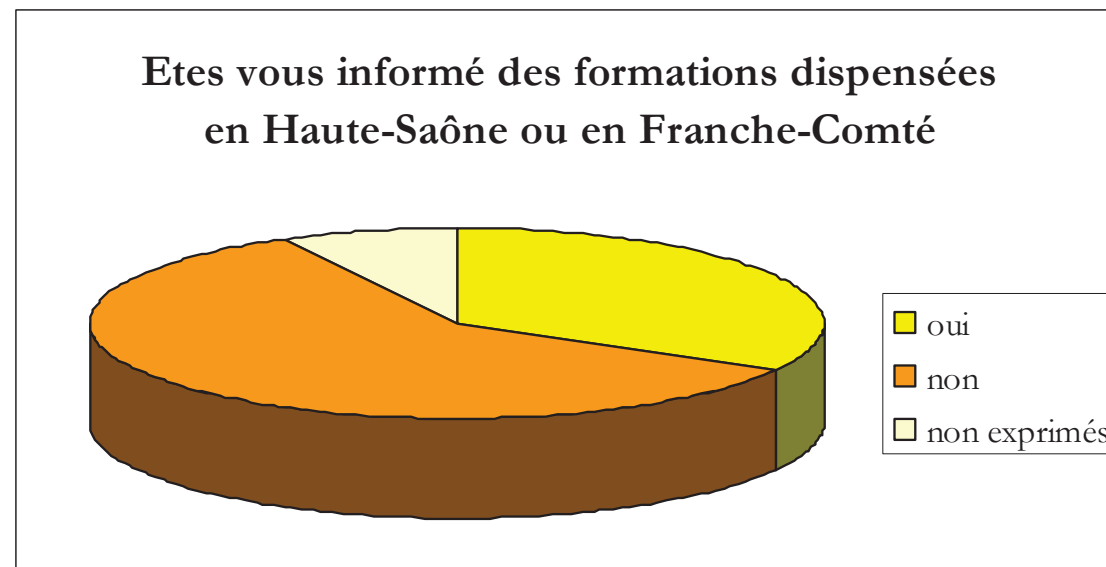
Ce constat est également partagé par les jeunes vivant tant dans les mondes « rural et urbain » (55%).

3. Malgré un manque d'information, les jeunes envisagent tout de même de poursuivre leur formations en Haute-Saône (39,92%) voire en Franche-Comté (27,86%) :

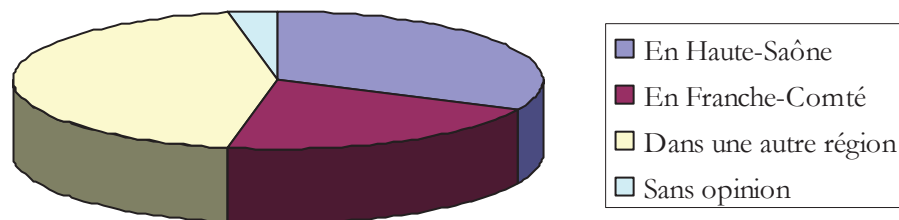
Globalement ce sont les garçons, tous âges confondus, qui souhaitent le plus poursuivre leur formation en Haute-Saône.

Cette poursuite d'apprentissage en Haute Saône est davantage exprimée par les jeunes habitants dans les communes urbaines (45%). Sauf, pour les jeunes vésuliens qui souhaitent davantage poursuivre leurs formations en dehors de la Franche-Comté (31%).

Les jeunes « ruraux » préfèrent dans un premier temps la Haute Saône (38%) et dans un second temps la Franche Comté (31%), alors que les urbains préféreront partir à l'extérieur plutôt que de rester en Franche Comté.



Où envisagez vous votre avenir professionnel et personnel ?



4. Les jeunes envisagent leur avenir personnel et professionnel dans une autre région voire un autre pays :

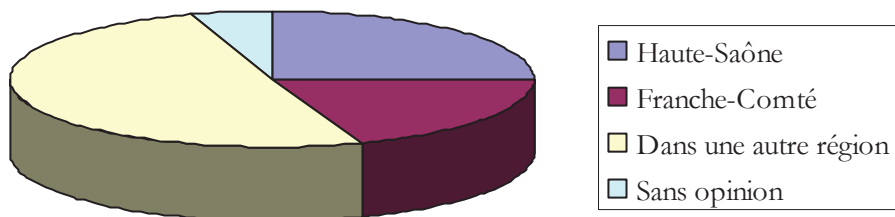
Globalement, ce sont les filles (46,09%) qui envisagent le plus leur avenir personnel en dehors de la Franche-Comté et de la Haute-Saône.

Ce sont également les moins de 20 ans tous sexes confondus qui souhaitent partir de notre territoire.

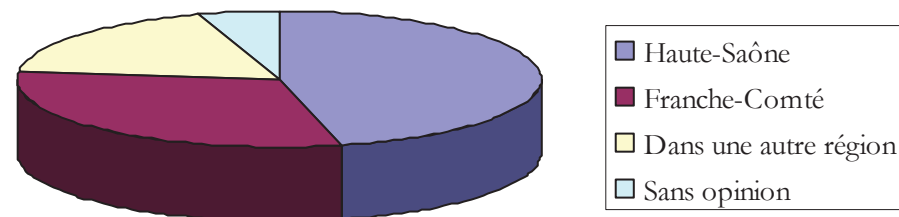
Les jeunes habitant les communes urbaines souhaitent davantage partir pour une autre région voire un autre pays. Ce constat s'accroît si l'on regarde la population citadine (56%).

En revanche, les jeunes habitant les communes rurales voient leurs avenir en Haute - Saône et en Franche Comté avant de le voir à l'extérieur de la région.

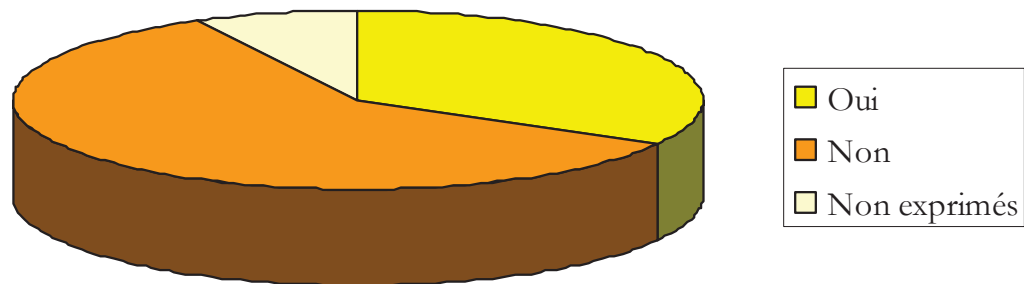
L'avenir personnel et professionnel des jeunes provenant des communes urbaines



L'avenir personnel et professionnel des jeunes provenant des communes rurales



Faites - vous partie d'une ou plusieurs associations :

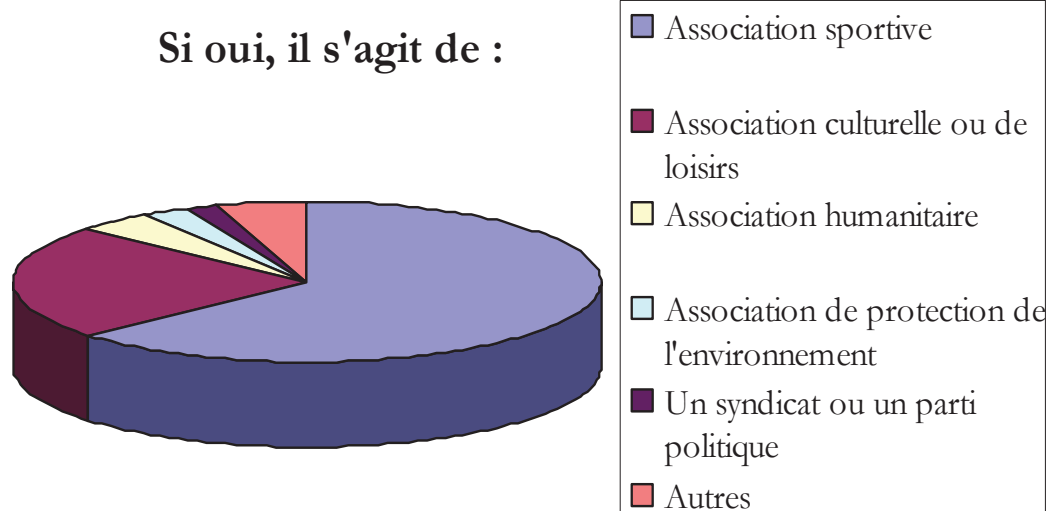


5. Peu de jeunes (59%) sont adhérents d'une association.

Globalement les jeunes, tous âges confondus, ne souhaitent pas participer à une association et ce quelque soit la provenance du secteur géographique « rural ou urbain ».

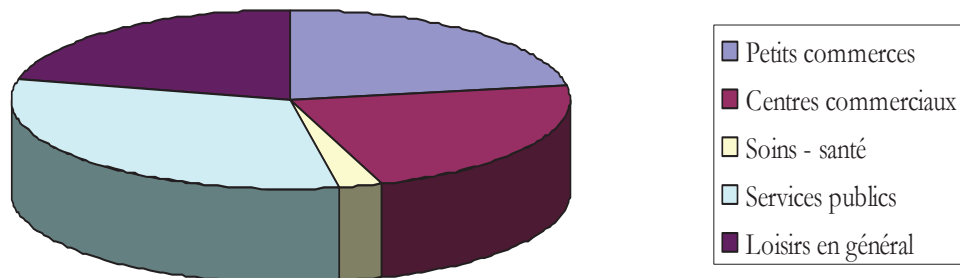
A noter que ce sont les filles à 62,14% qui souhaitent le moins adhérer à une association.

Si oui, il s'agit de :



Les associations qui attirent les jeunes de toute provenance géographique sont des **associations sportives**. Hormis pour les tranches d'âges de plus de 23 ans, qui préfèrent les associations culturelles ou loisirs.

Quels sont les services que vous utilisez au moins 1 fois par semaine ?



6. Les jeunes utilisent au moins une fois par semaine les services publics et une fois par mois les centres commerciaux.

Les services publics sont fréquentés en moyenne par les garçons et par les filles à 69,69%. Leur fréquentation est identique pour les jeunes « ruraux » ou « urbains ».

Les garçons (55,17%) fréquentent plus souvent les centres commerciaux que les filles (44,44%).

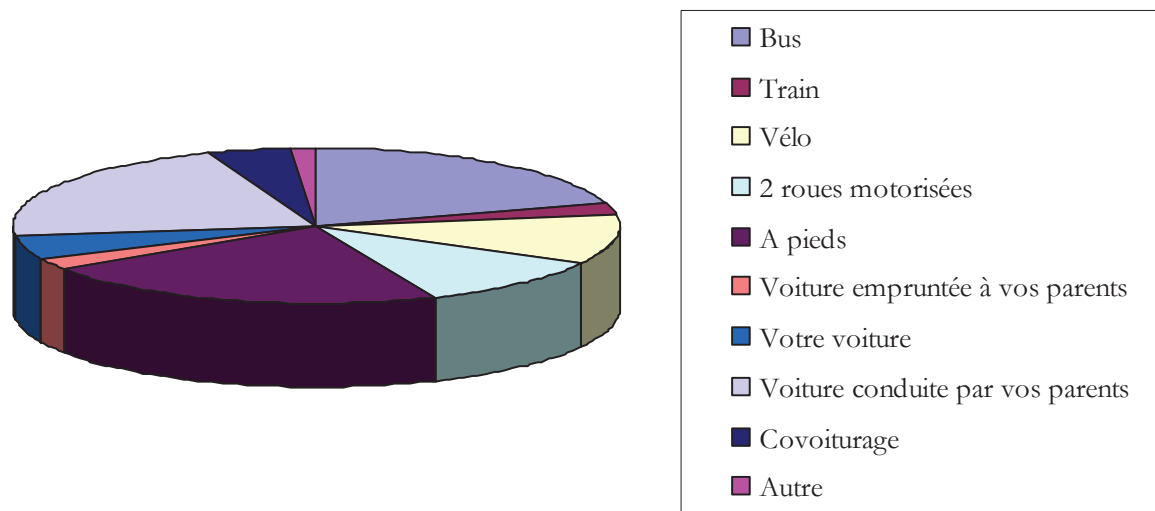
Globalement les services de santé sont rarement utilisés par les jeunes (5%).

7. Trois modes de transport sont fréquemment utilisés par les jeunes : le bus, la voiture conduite par les parents et la marche à pied.

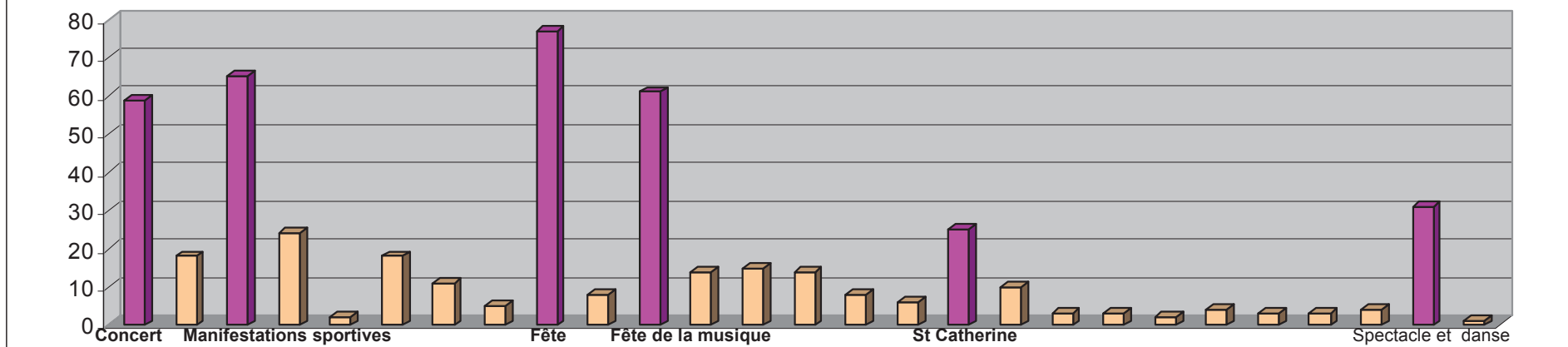
Les filles utilisent davantage ces 3 modes de transport, alors que les garçons utilisent leurs voitures ou celles empruntées à leurs parents, dès que cela leur est possible, c'est-à-dire 18 ans, ils

Les jeunes « citadins » utilisent de manière plus fréquente la marche à pied (24%), les jeunes « urbains », le bus (26%) et les jeunes « ruraux » la voiture conduite par leurs parents (22%) et la marche à pied (23%).

Quels sont les moyens de transports que vous utilisez le plus souvent (au moins 1 fois par semaine) pour vos activités quotidiennes ?



Evènements (concert, fête, manifestation sportive) qui ont intéressé les jeunes

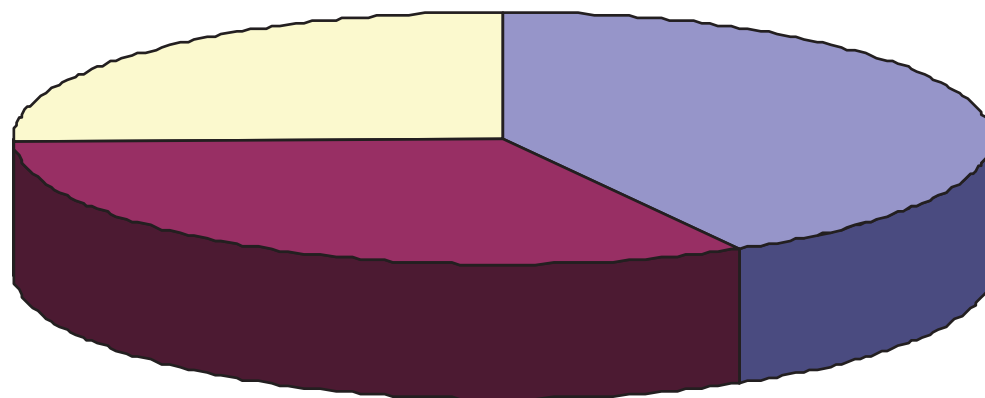


8. Les jeunes quelque soit leurs sexes, leurs âges ou leurs provenances géographiques sont intéressés par :

- Les fêtes en tout genre,
- Les manifestations sportives,
- La fête de la musique,
- Les concerts,
- Les spectacles et gala de danse
- Et la Sainte Catherine

D'autres manifestations arrivent de manière moins fréquentes : les Eurockéennes, la foire comtoise, la percée du vin jaune, le folklore à Port sur Saône, la foire à l'ouillotte d'Amance, les feux de la Saint Jean, le 14 juillet, la fête foraine, le cinéma, le carnaval...

Classement des propositions d'amélioration de la vie quotidienne des jeunes de ce territoire dans le domaine de la mobilité



- Améliorer les transports vers les grandes villes (Belfort, Besançon, Nancy,...)
- Mettre en place une offre de transport en soirée pour rejoindre des spectacles ou animations à Vesoul
- Mettre en place une offre de transport en journée pour rejoindre des équipements sportifs manquants sur notre territoire : patinoire, ski,...

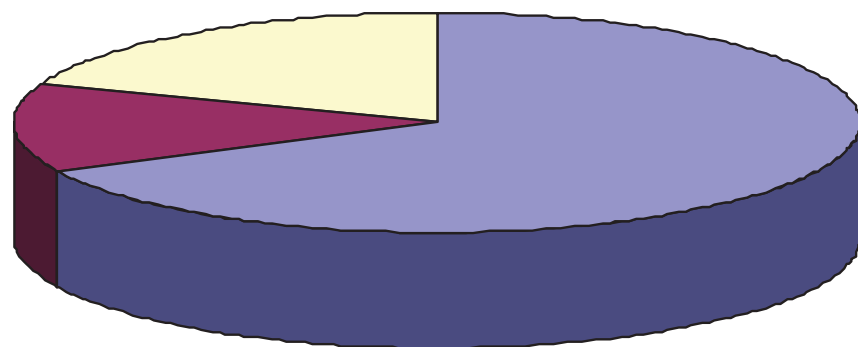
9. Le Problème de mobilité est primordial pour les jeunes

Les jeunes souhaitent :

- pouvoir se rendre plus facilement dans des grandes villes pour pouvoir profiter de loisirs que l'on ne trouve pas en Haute Saône, et ce à des prix abordables,
- que les horaires de bus puissent être allongés en soirée pour profiter des animations, mais également que des transports soient tout simplement organisés en dehors des heures scolaires pour que les jeunes, habitant des communes rurales, puissent se déplacer et profiter de loisirs et autres,
- que les horaires des bus et des trains soient calés avec les horaires de sortie de classes pour éviter de les manquer,
- que les V bus fonctionnent davantage,
- que des navettes soient organisés pour ramener les jeunes lors des soirées.

La question des transports est primordiale pour les jeunes, notamment issus des communes rurales et correspond à leur premier besoin.

Classement des propositions d'actions pour améliorer la vie quotidienne des jeunes dans le domaine des loisirs



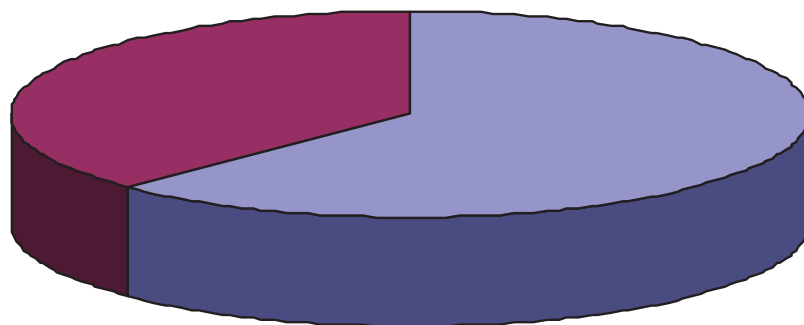
- Favoriser l'implantation d'animations tournées vers la jeunesse (musique, concert, cinéma, cafés concerts, ...)
- Développer les équipements et les activités de loisirs manquants sur nos territoire
- Faciliter le transport vers des équipements manquants

10. L'accès aux équipements, activités de loisirs et animations est également très demandé par les jeunes de notre territoire

Les propositions des jeunes dans ce domaine sont les suivantes :

- créer des plateaux sportifs diversifiés,
- ouvrir des clubs de football américain, de boxe thaïlandaise, de full contact,
- créer une patinoire,
- organiser plus d'évènements sur Vesoul (concerts, évènements sportifs, festivals),
- favoriser le développement des animations (cafés concerts),
- favoriser l'accès à des loisirs à des prix abordables, voire gratuits,
- développer des activités pour les jeunes autant en journée qu'en soirée,
- encourager les manifestations sportives sans négliger aucun sport,
- informer les jeunes sur les animations mises en place,
- créer des lieux de rencontre pour les jeunes – des lieux gratuits qui ne dérangerait pas le voisinage.

Classement des propositions pour améliorer la vie quotidienne des jeunes dans le domaine de l'éducation et la formation



- diversifier les options et les formations proposées par les lycées du territoire
- regrouper sur un même lieu les structures d'information des jeunes (bureau d'Information Jeunesse, centre d'orientation, Mission local, cybercentre)

11. Les jeunes se sont peu exprimés sur ce sujet de l'éducation et de la formation, hormis dans les propositions qui leurs étaient faites. En revanche, ils se sont davantage exprimés sur les informations qu'ils ont du mal à trouver.

Les jeunes souhaitent :

- qu'il y ait davantage de formations en Haute – Saône,
- que les informations sur les formations dispensées en Haute – Saône soient plus poussées et plus précises,
- que l'accès aux jobs pour les étudiants soit facilité,
- qu'il y ait plus d'écoute à l'égard des jeunes,
- qu'il y ait un lieu recensant les jobs d'été pour en faciliter les recherches et proposer davantage de jobs d'été,
- qu'il y ait davantage d'informations sur les recherches de stages.

Ils ont également fait remonter leurs difficultés à trouver des logements étudiants à des coûts abordables et suggérer la création d'une cité universitaire.

12. En Conclusion - Une offre de services qui peine à retenir les jeunes (15-25ans)

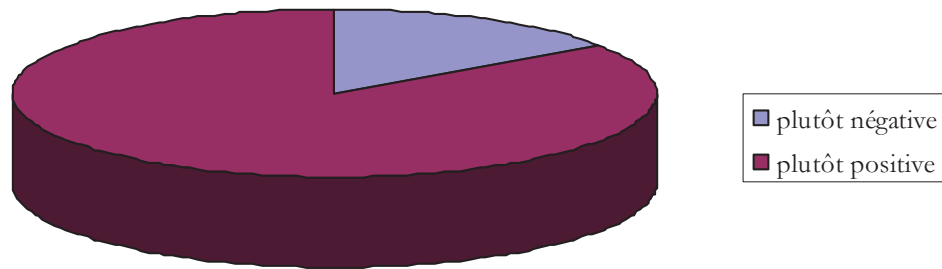
La faiblesse des transports publics, en dehors de l'agglomération vésulienne, le vieillissement et l'absence de certains équipements de loisirs, le manque d'accessibilité à des prix abordables aux grandes villes et l'insuffisance globale d'animation, ne répondent pas de manière satisfaisante aux attentes des jeunes. Aussi, le Pays peine à retenir ces jeunes, 44% des jeunes interrogés ne voient pas leurs avenir personnels et professionnels dans notre territoire

La fuite des jeunes et les insatisfactions qu'ils expriment sur l'offre de services appellent à mettre en place des actions pour répondre à leurs attentes, notamment dans le domaine de la mobilité, des animations et dans la délivrance d'informations pratiques.

Les besoins du Conseil de développement du Pays Vesoul – Val de Saône

Le Conseil de Développement constitue la société civile du Pays, il est composé d'associatifs et de socio professionnels, de provenance géographique diverse sur le Territoire. L'enquête permet de se faire une idée approximative des besoins des habitants de notre territoire. A noter cependant que la classe d'âge 30-40 ans est absente de l'enquête et que cette dernière a été remplie à 70% par des hommes.

L'image du territoire dans lequel vous vivez est-elle ?



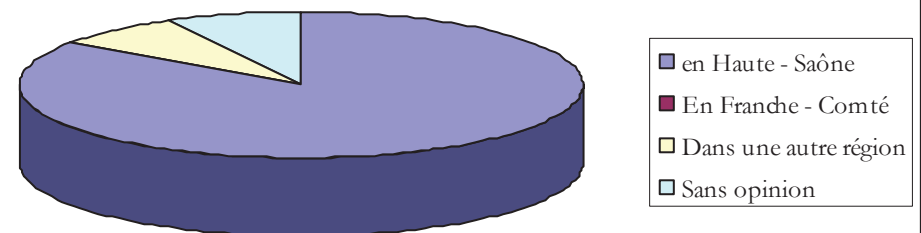
1. Une image positive du territoire (85%) marque les membres du Conseil de développement

A noter cependant que la vision négative du territoire est vécue uniquement par des personnes de plus de 60 ans.

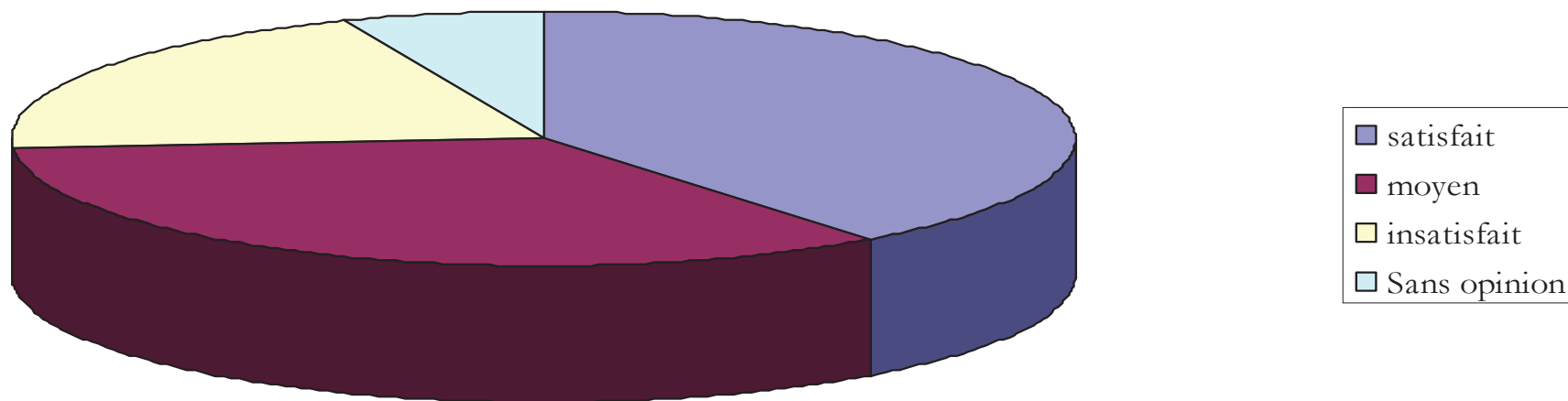
2. 85% des membres du Conseil de développement envisage leurs avenir en Haute-Saône

En revanche, 8% souhaite quitter le territoire pour une autre région.

Où envisagez vous votre avenir personnel et professionnel ?



Quels jugements portez-vous sur les services présents sur votre territoire ?



3. Globalement, le jugement porté par les membres du conseil de développement sur l'ensemble des services présents sur le Pays est satisfaisant à 39% et moyen à 34%

Certains services sont de prime abord plus satisfaisants que d'autres.

Ainsi, les services du trésor public (54%), de l'administration communale (77%), des centres commerciaux (77%), de l'offre artisanale (46%), du maintien à domicile pour les personnes âgées (46%) de la santé (54%) apparaissent satisfaisants.

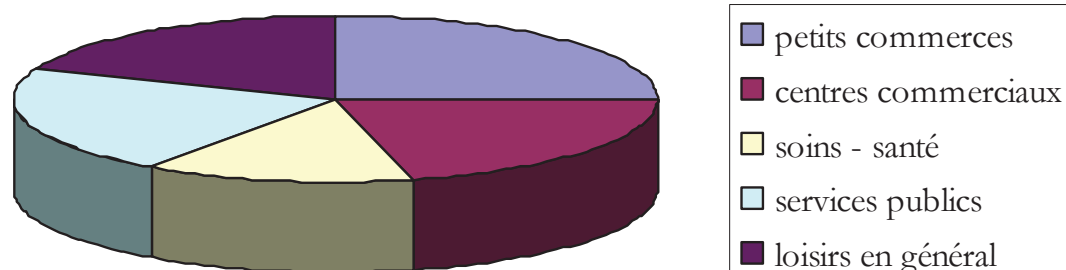
Les jugements portés sur les services de la poste (38%), du périscolaire (38%), de l'extrascolaire (31%) et des équipements sportifs et culturels (46%) oscillent à égalité entre satisfaisants et moyens.

Les services liés aux petits commerces (46%), aux crèches (46%), aux assistantes maternelles (54%), à l'hébergement des personnes âgées (38%), à la pratique sportive et culturelle (38%) et à l'offre sportive et culturelle (46%) sont jugés moyens.

Les insatisfactions se portent essentiellement sur les services liés à l'emploi (38%) et à l'insertion (46%).

Ces jugements sont ressentis de la même manière, quelque soit la tranche d'âge, la provenance géographique et le sexe des personnes ayant répondu à l'enquête.

Quels services fréquentez-vous au moins 1 fois par semaine ?



4. Globalement, l'ensemble des services sont utilisés au moins une fois par semaine

Certains services, comme les petits commerces sont utilisés à 25%, d'autres comme la santé sont utilisés à 13%, les autres services oscillent autour des 20%.

La comparaison avec les besoins des jeunes laisse apparaître que la fréquentation est différente. En effet, les membres du conseil de développement fréquente davantage les petits commerces et les services liés à la santé et aux soins.

Les jeunes en revanche fréquentent nettement plus les services publics (31% contre 21%).

La majorité des services utilisés par les membres du Conseil de développement se situe dans un rayon inférieur à 10 km.

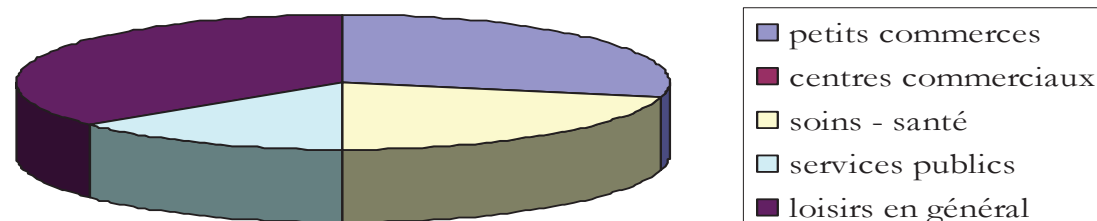
En effet, pour 92% des cas, les petits commerces et les services publics sont accessibles dans un rayon inférieur à 10 km.

Pour 85%, ce sont l'accès aux soins et à la santé.

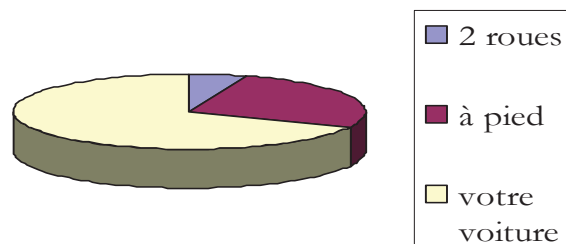
En revanche, certains services comme les centres commerciaux et les loisirs semblent moins accessibles, pour 39% des membres, les distances oscillant entre 20 et 40km.

A la question, quels services voudriez vous voir être mis en place sur votre territoire. En priorité, les membres répondent **des loisirs (36%)**, suivi par des **petits commerces (29%)** et par une offre de **soins et de santé (21%)**. Ce sont en majorité des personnes entre 50 et 60 ans qui demandent plus de loisirs et ce sont en majorité des hommes qui demandent davantage de petits commerces et de santé.

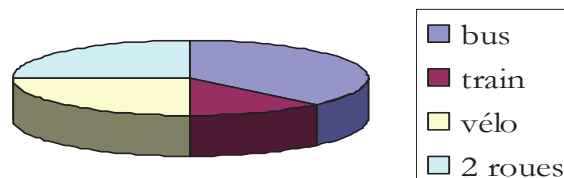
Quels services voudriez vous voir être mis en place sur votre territoire ?



Les moyens de transports fréquemment utilisés



Les moyens de transports jamais utilisés



6. La voiture reste le mode de transport le plus utilisé.

La marche à pied est également fréquemment citée (26%), tout comme elle l'a été par les jeunes.

En revanche, le bus est très peu utilisé (37%), contrairement aux jeunes.

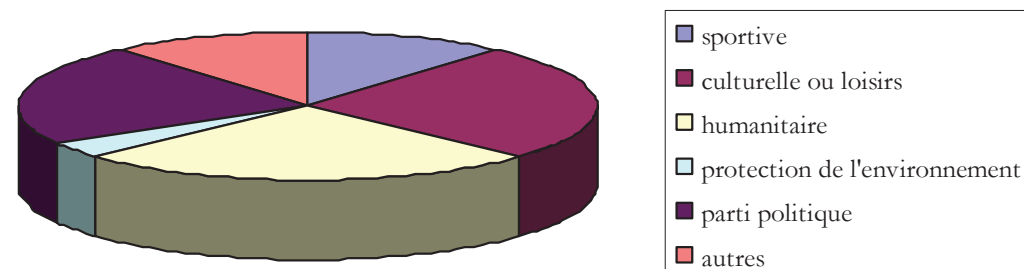
7. L'ensemble des personnes enquêtées font partie d'une ou plusieurs associations

Les associations culturelles et de loisirs (26%), humanitaire (26%) ou les partis politiques (22%) sont les plus fréquemment cités.

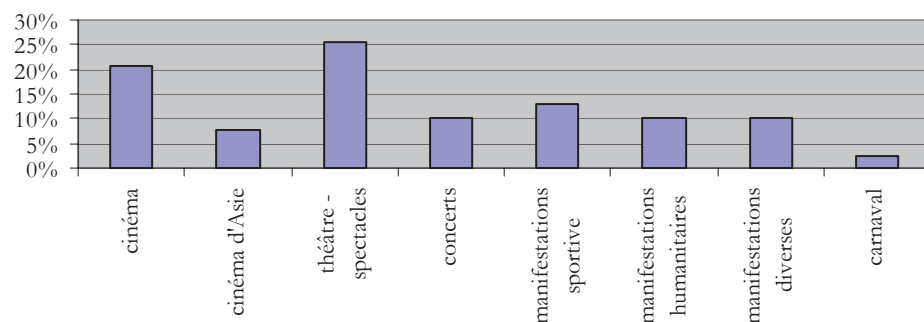
Ce sont en majorité les plus de 60 ans qui adhèrent et participent aux associations humanitaires

En revanche, il n'a pas de profil type pour les autres associations.

De quel type d'associations faites vous partie ?



Quelles sont les 3 dernières manifestations auxquelles vous avez assistés ?



8. Le théâtre et les spectacles constituent une des principale sortie des personnes interrogées, suivi par des manifestations humanitaires et les sorties au cinéma

A noter que les principales sorties en dehors du Pays sont pour assister à des manifestations sportives (football à Sochaux, Hand-ball et basket à Besançon), à des spectacles et à des manifestations diverses du type foire comtoise, percée du vin jaune et autres.

9. En Conclusion - Une offre de services relativement satisfaisante qui mérite d'être confortée et encore améliorée

L'examen de la perception des services par les personnes interrogées ne révèle pas d'importantes insatisfactions, si ce n'est dans le domaine de l'emploi et de l'insertion. En revanche, des chantiers doivent être mis en place pour conforter et améliorer l'offre de services sur le territoire.

Dans les propositions d'amélioration pour notre territoire, nous pouvons noter :

- trouver des solutions pour résoudre l'insuffisance globale d'animation sur le territoire,
- l'amélioration des services de soins et de santé,
- le maintien des petits commerces notamment en milieu rural,
- la mise en place de solutions pour améliorer la mobilité des jeunes,
- le besoin de communiquer davantage sur les potentiels de notre territoire et le rendre attractif
- et enfin l'amélioration des logements notamment en direction des personnes handicapées et âgées et favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable.

Comparaison entre l'offre et la demande et analyse prospective

L'analyse prospective

Suite à une commande spécifique à l'INSEE, le Pays dispose aujourd'hui des grandes tendances démographiques à l'horizon 2020 de son territoire, le scénario qui est proposé est dit central, c'est-à-dire qu'il prend en compte des seuils de références moyen :

Période de référence : 1990-1999

Mortalité : évolution parallèle à la tendance nationale

Fécondité : maintien

Migrations : lissage composite prenant en compte les migrations des étudiants et jeunes adultes et le maintien des quotients migratoires de référence .

Projection de population

1. Une population globale du territoire en baisse de plus de 2% et qui tend à vieillir davantage

En fonction des projections, ce que nous pouvons remarquer c'est que le phénomène actuel s'amplifie :

- **vieillesse de la population** (augmentation des personnes âgées (+ de 60 ans) entre 2000 et 2020 de plus de 41%)
- **non renouvellement de la population par des jeunes** (baisse des moins de 6 ans de plus de 20%)
- baisse de 11% des 18 -60 ans

Les projections de la population laisse poindrent que **si nous ne faisons rien, si nous gardons la dynamique de 1990-1999**, le territoire deviendra de moins en moins attractif pour les jeunes, qui aura du mal à renouveler ses services et qui cependant en demandera encore davantage du fait de son vieillissement..

Tranche d'âge	2000	2005	2010	2015	2020
de 0 à moins de 3 ans	2 255	2 162	2 046	1 927	1 777
de 3 ans à moins de 6 ans	2 376	2 294	2 167	2 058	1 920
de 6 ans à moins de 10 ans	3 409	3 211	3 073	2 904	2 745
de 10 ans à moins de 18 ans	7 970	7 096	6 549	6 269	5 958
de 18 ans à moins de 60 ans	39 409	40 283	39 010	37 156	35 113
de 60 ans à moins de 75 ans	10 013	9 573	10 976	12 862	14 796
plus de 75 ans	5 664	6 342	6 910	7 156	7 296
Total	71 096	70 961	70 731	70 332	69 605

Source : Omphale

Projection d'actifs

Scénario central

Tranche d'âge	2000	2005	2010	2015
inférieur à 30 ans	7 834	7 296	7 177	6 431
de 30 à 49 ans	18 082	17 782	16 743	16 226
50 ans et plus	6 003	7 312	7 606	7 482
Total	31 919	32 390	31 526	30 139

Source : Omphale

3. Une augmentation du nombre des ménages (+10%) qui s'explique par la baisse de la taille des ménages.

Les projections font état d'une augmentation de presque 10% par rapport à 2000. L'évolution du nombre des ménages est beaucoup plus rapide que celle de la population. L'augmentation du nombre de ménage est en partie due à la diminution de la taille moyenne des ménages, sous l'effet du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation.

Les projections ci-jointes montrent qu'une fois encore, la population du pays va vieillir dans de grande proportion puisque les ménages où le chef a plus de 50 ans vont gagner plus de 28%.

Cette augmentation du nombre de ménages aura une incidence sur le logement et sur le foncier, qu'il conviendra de maîtriser et d'adapter.

Une analyse qui ne prend pas en compte certains critères

L'analyse prospective qui vient d'être livrée, bien qu'ayant été conduite par l'INSEE, doit cependant être interprétée avec prudence. En effet, dans l'introduction, il a été rappelé que cette analyse se basait sur un scénario central. Ainsi, ce scénario ne tient pas compte des évolutions actuelles – augmentation du taux de fécondité, mais également des bouleversements territoriaux (comme l'arrivée de TGV en 2011, l'autoroute en 2018) qui auront un impact sur le territoire.

2. Une diminution globale des actifs et un vieillissement important de ceux –ci.

Les projections font état d'une diminution de presque 6% par rapport à 2000.

Le territoire du Pays est peu attractif pour les jeunes, en 2015, si nous ne faisons rien, cette tendance ira en s'accroissant, c'est à dire en orchestrant une baisse de plus de 17% pour les moins de 30 ans.

Il convient donc dès à présent de mener des opérations de communication, de maintenir et d'améliorer les services existants et de créer de nouveaux services pour rendre attractif le territoire.

Comme cela a été observé avec la courbe démographique, la population du Pays, en 2015, sera vieillissante, ce phénomène sera également présent pour ce qui concerne la population active des 50 ans et plus. Il faudra donc anticiper au côté des entreprises le vieillissement d'une partie de son personnel en faisant des adaptations.

Projection de ménages

Scénario central

Âge du chef de ménage	2000	2005	2010	2015
inférieur à 30 ans	3 240	2 994	3 059	2 757
de 30 à 49 ans	11 023	10 902	10 381	10 204
50 ans et plus	14 612	16 206	17 671	18 835
Total	28 875	30 102	31 111	31 796

Source : Omphale

En effet, si on regarde ce qui se passe entre 1999 et 2005, la Haute Saône a bénéficié de 40% d'augmentation de population du à un excédent migratoire dans les communes situées au sud du département. On peut donc penser que l'arrivée du TGV va impacter notre territoire notamment au Sud. En effet, dès 2011, le TGV va permettre 11 allers – retours entre Auxon et Mulhouse en 35 minutes et 12 allers – retours entre Auxon – Dijon en 25 minutes. Nos territoires vont ainsi de venir très attractifs notamment vis-à-vis du foncier et de l'accession à la propriété, car bon nombre d'alsaciens et de Dijonnais ne peuvent accéder à la propriété compte tenu des coûts d'acquisition dans ces régions. Le territoire se doit donc d'anticiper ces nouveaux flux, qui ne sont actuellement pas pris en compte dans l'analyse prospective de l'INSEE.

De plus, l'analyse prospective ne peut, compte tenu de la taille du pays, effectuer différents scénarios entre le Nord et le Sud du territoire. Hors comme nous l'avons vu, il ne bénéficie pas de la même dynamique démographique. Le scénario global à l'échelle du pays est une grande tendance, qui affiche des évolutions relativement négatives. Cela signifie que le Nord déjà enclin à un vieillissement de la population, continuera si rien n'est fait.

Des besoins ciblés sur 6 principales faiblesses

Le regard croisé entre l'offre et la demande permet de cibler les 6 principales faiblesses du territoire en matière de services : les services de santé, les services liés à l'enfance et la petite enfance, l'accompagnement à l'emploi et la formation professionnelle, les services liés aux personnes à mobilité réduite, les services liés aux sports et à la culture et enfin la mobilité et l'accès aux services

Les services de santé :

Notre première partie, comme l'ensemble des études locales, voire nationales (cf. Ordre des médecins) indique que la santé est un service actuellement tendu. Cette tension est actuellement ressentie au niveau des kinésithérapeutes et va l'être au niveau des médecins généralistes, des infirmiers, des dentistes d'ici quelques années... De plus, le Pays enregistre un vieillissement démographique continu, notamment dans le nord du territoire, qui tend à s'aggraver si l'on se réfère à l'analyse prospective, ce qui va se traduire par une demande grandissante en soins, notamment dans ce secteur. Aussi, l'évolution de l'offre médicale du Pays est de ce fait préoccupante. **L'enjeu structurel pour le Pays sera donc de permettre le maintien et le renouvellement de sa population médicale à un horizon de 4-5 ans.**

Les services liés à l'enfance et la petite enfance

Le diagnostic fait état actuellement d'une inadéquation entre l'offre et la demande des dispositifs de garde liés à la petite enfance, marquée sur l'ensemble du Pays. Il apparaît urgent, au regard de la situation de sous-équipement du Pays (communes hors Vesoul), de développer de nouvelles structures d'accueil pour assurer une offre minimale en matière de garde collective des 0-3 ans.

Les services liés à l'enfance sont moins alarmistes, car entre 2000-2006, beaucoup d'investissements ont été fait, il s'agit aujourd'hui de les compléter.

Néanmoins, compte tenu de la projection démographique réalisée par l'INSEE, il convient d'être prudent quant aux investissements qui vont être mis en place sur les territoires car s'il relève d'une réelle urgence aujourd'hui, qu'en sera-t-il demain ? Quel fonctionnement pour ces équipements qui accueilleront moins d'enfants. Ne faudrait-il pas dès aujourd'hui anticiper ces évolutions démographiques en pensant à des regroupements plus larges, à une mutualisation plus importante, à des projets innovants, où vers un fonction intergénérationnel ou autres ...

L'accompagnement à l'emploi et à l'insertion professionnelle

Malgré des services à l'emploi bien représentés sur le territoire, ceux-ci souffrent de plusieurs lacunes : fort centralisme géographique, faible implication des opérateurs nationaux dans le développement local, multiplication des acteurs, manque de lisibilité et de cohérence d'ensemble. Aussi, l'offre apparaît comme insatisfaisante ou insuffisante pour faire face aux enjeux locaux. Néanmoins, est ce au niveau local, que doivent être insuffler des actions dans ce domaine ?

Les services liés aux personnes à mobilité réduite

Derrière les mots « personnes à mobilité réduite » se cache les personnes âgées, mais également les personnes ayant un handicap. Aujourd'hui, le diagnostic et les besoins se rejoignent pour dire que dans ce domaine précis des choses sont à réaliser. Certaines actions relèvent de démarches et de réflexions qui dépassent notre échelle territoriale, comme les accueils temporaires, de jours, la prise en compte de certaines maladies, de certains handicaps; d'autres en revanche, peuvent être traités à une échelle plus locale, comme l'accès à l'information, l'écoute et le conseil.

Les services liés aux équipements et pratiques sportives et culturelles

Le diagnostic et les besoins se croisent aujourd'hui pour faire état de l'insatisfaction en terme qualitatif (vétusté) de certains équipements, ainsi que sur l'insuffisance en terme quantitatif de l'offre et la pratique sportive et culturelle du territoire. De même, les besoins font remonter un manque d'informations sur l'offre existante dans le pays.

La mobilité et l'accès aux services

Dans un territoire relativement rural, si on exempte l'agglomération vésulienne, le contexte territorial est marqué par l'éloignement de l'offre de services. La question de la mobilité et l'accès aux services revêt un intérêt tout particulier. Le problème de mobilité et d'accès aux services est à appréhender de manière différente selon les publics : jeunes, personnes âgées et handicapées, demandeurs d'emplois et autre.

Le croisement du diagnostic et des besoins a permis de dégager six grands secteurs qui connaissent aujourd'hui des faiblesses. L'analyse prospective bien qu'ayant des imperfections a permis de mettre en lumière des grandes tendances : vieillissement de la population, des actifs et des chefs de ménage et perte de jeunes plus soutenus. L'élaboration du programme de développement des services à la population, notamment les propositions, doivent donc reposer sur une volonté de moderniser les services, mais également de les adapter aux nouvelles attentes des habitants. Il conviendra donc de mettre en place des actions innovantes. L'attractivité du territoire dépendra de l'innovation, de la qualité des services et de la communication, que nous serons en mesure de proposer, voire d'impulser sur le territoire du Pays.

Programme de développement des services à la population – Propositions d’axes de travail

Programme de développement – Propositions d’axes de travail

Bien qu’ayant ciblé six grands secteurs, qui constituent selon le croisement de l’offre et la demande, les priorités d’intervention dans les années qui viennent, nous ne pouvons éluder l’ensemble des autres familles. Ainsi, afin de fournir une vision exhaustive du programme de développement du territoire, nous reprendrons famille par famille, l’ensemble de services traités dans le diagnostic, voire nous l’enrichirons.

En fonction des réflexions et débats, l’ensemble des propositions d’axes de travail sera hiérarchisé et priorisé par les élus du Pays.

« Services de proximité »

1. Améliorer les conditions d’accueil dans les services postaux (horaires, périodes d’ouverture, accessibilité physique)

Comme il a été fait état dans le diagnostic, le service aujourd’hui existe mais d’un point de vue qualitatif, compte tenu de l’évolution des rythmes et des modes de vie, beaucoup de points postaux sont jugés insatisfaisants. Il convient donc de porter une attention particulière à l’amélioration des conditions d’accueil des bureaux de poste actuels voire de négocier avec la poste pour trouver une solution plus satisfaisante pour les habitants : point poste ou agence postale communale. Le Pays devra être en veille sur cette thématique.

2. Développer des services annexes à la Poste

Le réseau de la poste réalise toujours un maillage exceptionnel du territoire grâce à la densité de ces établissements et les tournées effectuées par les préposés. Ainsi, La Poste est aujourd’hui ouverte à toute discussion pour développer des services annexes à ses activités « traditionnelles ». Dans certains départements français, des bureaux de postes assurent par exemple la vente de billets SNCF, le portage à domicile de médicaments, l’accès à des bornes Internet d’accès public. Des partenariats peuvent également être noués avec des partenaires privés comme un pressing (les habitants déposent leurs vêtements à nettoyer dans les différents établissements de la Poste, cette dernière jouant uniquement un rôle d’interface entre le client et le pressing).

A l’inverse, certains services de La Poste, telle la vente de timbres, pourraient être assurés par d’autres prestataires comme les commerçants ambulants

3. Mettre en place sur le territoire des « Relais Services Publics »

Comme cela a été rappelé dans le diagnostic, les habitants du territoire ont fréquemment besoin de conseils. Afin de répondre à cette demande, les Communautés de Communes ont la possibilité depuis 2006, de mettre en place des Relais Services publics. Ce relais est chargé via un ou plusieurs animateurs (formés par les administrations référentes) d’accueillir le public et de l’orienter vers les services administratifs compétents, dits services d’appui, par le biais des nouvelles techniques de communication. La mise en place d’un relais est encadré par l’État qui donne un label dès que tous les critères sont validés. L’État aide dans le fonctionnement du relais ainsi que dans l’aide au démarrage en donnant une subvention d’investissement. Les partenaires faisant appel à l’animateur et assurant des permanences doivent fournir également une subvention permettant d’aider au fonctionnement

« Les services marchands et artisans »

1. Maintenir les commerces de proximité

Soutenir le tissu commercial de proximité renvoie principalement au souhait de maintenir une vie locale animée dans **les centres bourgs** et de limiter les déplacements des publics peu mobiles et favoriser également la continuité des commerces ambulants lorsque l'activité existe. C'est pourquoi, il conviendrait de maintenir les commerces de proximité dans les centres bourgs.

2. Favoriser la mise en place d'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce)

Certaines communautés de communes ont impulsé des dynamiques ORAC sur le territoire, il conviendrait de les aider dans leurs concrétisations.

3. Impulser une veille par rapport aux transmissions possibles d'entreprises

Comme cela été dit dans le diagnostic un des enjeu actuel est de **transmettre son entreprise à un repreneur**. Or aujourd'hui, bon nombres d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs partent sans avoir transmis leurs entreprises. Il convient pour insuffler une dynamiques de transmission que les élus de communes puissent faire remonter aux Communautés de Communes ou aux chambres consulaires, Action 70, les personnes sur le point de partir en retraite et qui n'ont pas encore penser à transmettre leurs entreprises, pour qu'un conseiller puisse venir les informer de la procédure et que leur entreprise puisse éventuellement être reprise.

Le même principe pourrait être mis en place dès lors qu'une difficulté est connue de l'entreprise.

« Les services Petite enfance et enfance »

1. Développer des structures d'accueil des 0-3 ans à l'échelle intercommunale

Il apparaît urgent, au regard de la situation de sous équipement du Pays, de développer des nouvelles structures d'accueil pour assurer une offre minimale en matière de garde collective pour les 0-3 ans.

Différents types d'accueil collectifs peuvent être étudiés : la crèche collective, la micro crèche, la crèche familiale, la crèche parentale... Chaque type de structures permet de répondre à des besoins spécifiques de territoire. Il conviendrait sans doute au regard des analyses prospectives et au regard des coûts de fonctionnement d'opter selon certains secteurs pour des projets type micro crèche, crèches parentales ou familiale plutôt que pour des crèches collectives.

2. Affiner les besoins et développer en conséquences les dispositifs d'accueils périscolaires et extrascolaires

Entre 2000-2006, beaucoup de périscolaires ont été soutenus. Il s'agit pour la période 2007-2013, de compléter cette offre afin de mailler convenablement le territoire.

Néanmoins, il conviendrait avant d'implanter ce type de structures, d'anticiper et de mesurer l'évolution démographiques des établissements scolaires en fonction des effectifs futurs, car si l'on en croit l'analyse prospective, en 2020, le territoire aura 19% d'enfants âgés de 3-10 ans en moins. Il s'agira donc, pour assurer leurs pérennités, d'anticiper des regroupements entre établissements scolaires, voire penser à combiner des à présent des structures intergénérationnelles.

3. Mutualiser les moyens d'animation des structures collectives afin de renforcer la diversité et la qualité des prestations proposées

Au-delà du développement de nouvelles structures d'accueil sur le Pays, il apparaît important que ces mêmes structures puissent travailler sur la mise en œuvre d'actions communes et sur la mutualisation des moyens dédiés à l'animation proposée aux enfants. S'il s'agit prioritairement d'assurer la garde des enfants, il s'agit également d'assurer des prestations d'animation et d'éveil qui, dans bien des cas, nécessitent de débloquer des moyens qui peuvent être partagés si plusieurs structures portent collectivement le projet. Cette mutualisation des moyens concerne des projets ponctuels (faire venir une troupe de théâtre pour les enfants par exemple) mais peut aussi être envisagée pour l'investissement dans des outils d'animation servant à plusieurs structures.

4. Étudier les besoins pour la prise en charge des handicapés dans les structures d'accueil

La question de la prise en charge des différents handicaps dans les structures collectives reste entière. Bien qu'elle soit dans l'obligation d'assurer l'accueil des 0-4 ans, celle-ci ne le font que rarement. Il convient dès lors d'évaluer les besoins spécifiquement liés aux handicaps dans le cadre d'une étude ciblée, afin d'apporter, à l'échelle du pays, des réponses adaptées au maximum de situations.

5. Coordonner et professionnaliser les initiatives des assistantes maternelles et mutualiser l'animation

Indépendantes et souvent isolées, il semble important de leur permettre de se rencontrer et d'échanger sur la pratique de leur métier. Bien que depuis la mensualisation, les assistantes maternelles se soient regroupées pour défendre ensemble de leurs conditions d'employabilité. Encore beaucoup entre elles n'ont pas franchi le pas du syndicalisme. C'est pourquoi, il semble important de mettre en place sur le territoire des RAM – lieu d'échanges pour les assistantes maternelles, lieu de sensibilisation et de découverte du métier d'assistante maternelle, lieu d'information pour les parents qui se sentent souvent isolés devant les procédures administratives et l'évolution de la réglementation – lieu de mutualisation de matériels de puériculture... des RAM itinérants pourraient être imaginés sur le territoire du Pays. Il semble cependant important que ces structures puissent être coordonnées, notamment pour mutualiser les moyens d'animation.

6. Étendre les services du bébébus aux territoires qui ne sont actuellement pas couverts

L'action portée par l'ADMR à l'échelle de Haute Saône remporte un vif succès, en permettant à des parents de bénéficier d'une matinée ou d'une après midi de garde sur leur secteur géographique. Comme ce service ne couvre pas la totalité du pays, pour palier à ce déséquilibre d'offres de services, il semble intéressant d'étendre ce service aux territoires non couverts.

7. Développer l'accompagnement à la scolarité à travers les C.L.A.S.

Il s'agit de mener une étude de besoins en direction des écoles afin de promouvoir le dispositifs d'accompagnement à la scolarité et notamment à travers le développement des Contrats Locaux d'accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) et engager une réflexion sur la mutualisation des moyens d'animation à l'échelle du Pays. Un projet de CLAS pourrait être envisagé à Aboncourt Gésincourt avec l'association POLLUX.

« Les Personnes âgées, handicapées et santé »

1. Diffuser et assurer la promotion des services d'aides à domicile sur l'ensemble du Pays

Il s'agit de mettre en œuvre, avec l'ensemble des opérateurs, une communication ciblée pour informer les personnes âgées / handicapées et les familles. La mise en place d'un CLIC à l'échelle du Pays permettrait sans doute de formaliser un réseau des acteurs de la gérontologie, de mettre en commun des outils d'information, des moyens d'animation (formation des aidants, remise à niveau sur la sécurité routière pour les personnes âgées, animation sur la mémoire des personnes âgées...) et de les rendre plus accessible pour les personnes âgées et pour les familles (et/ou aidants). Il permettrait également d'accompagner les familles et les « aidants » en leur facilitant les démarches pour une prise en charge quotidienne de leurs aînés, cellule d'écoute, permanence téléphonique, ... Il s'agit d'examiner les modalités d'accompagnement du pays pour leur mise en œuvre.

2. Renforcer l'offre d'hébergement spécifique au sein des établissements existants

Au regard d'une analyse approfondie des besoins, il conviendrait d'identifier des établissements qui pourraient développer ce type d'accueil spécifique (accueil de jour, temporaire ou des maladies spécifiques type Alzheimer) et favoriser leur mise en place, comme cela a été fait dernièrement à l'EPAD de Neurey les la Demie.

3. Améliorer l'accès aux espaces publics pour les personnes à mobilité réduite et déficients sensoriels

L'accès aux services pour le plus grand nombre sous tend un effort particulier pour tous les publics à mobilité réduite et ou déficients sensoriels. L'accès aux équipements et services publics en particulier pourrait leur être facilité à travers des opérations d'aménagement des espaces mais également à travers la prise en compte des handicaps dans toutes nouvelles constructions publiques et ou rénovation.

4. Étudier les besoins spécifiques des personnes handicapées en matière de services de proximité à créer ou à renforcer

Au-delà des services liés à l'espace des espaces publics, il semble également nécessaire d'aborder la question des services aux handicapés, dans le cadre d'une étude spécifique qui devra approfondir avec les différents partenaires, les problématiques à aborder.

5. Mettre en place de nouveaux services à domicile : hospitalisation à domicile, garde de nuit itinérante, soins palliatifs à domicile

L'hospitalisation à domicile, les services mobiles de soins palliatifs, les services de garde de nuit itinérant , ... , sont autant de nouveaux services qu'il semble important de développer sur notre territoire, en partenariat avec les associations d'aide à domicile.

6. Soutenir les aidants naturels

Il s'agit de mettre en œuvre une cellule ou lieu permettant l'accueil, l'écoute et l'accompagnement psychologique des aidants naturels. Il s'agit de pouvoir leur apporter un soutien psychologique et de leur donner des conseils et, le cas échéant, de les orienter vers des professionnels.

7. Développer les services de transports spécifiques de proximité pour les personnes âgées et handicapées

Il semble nécessaire d'aborder la question de transports spécifiques de proximité pour les personnes âgées et handicapées, dans le cadre d'une étude spécifique qui devra approfondir avec les différents partenaires, les périmètres de déplacements et les collectivités intéressées.

8. Mettre en place un « village retraite »

A l'instar des pays européens, et compte tenu de l'évolution démographique des personnes âgées (3^{ème} âge), il pourrait être pertinent de concevoir un « village retraite » composé de petits pavillons de plain pied, de services communs, d'animations variés, d'un service de transport adapté....

Un circuit de transport pourrait être mis en place pour transporter les personnes âgées situées dans les villages aux alentours, pour effectuer comme un accueil de jour.

9. Assurer une offre minimale de services de santé sur l'ensemble du Pays : maillage des praticiens

Il s'agit d'organiser à l'échelle du Pays, une politique d'accueil et d'implantation de professionnels de santé, notamment sur les secteurs les plus touchés ou en phase de l'être. Il s'agit d'enrayer le phénomène de désertification médicale qui est en train de s'opérer sur notre territoire. Cette politique volontariste peut se traduire par l'engagement d'actions de recherche et de prospection (éventuellement démarche marketing), d'un accompagnement à la création de maisons médicales pluridisciplinaires logiquement réparties sur le territoire, d'une réflexion autour de la mise en place de moyens de transports adaptés.

10. Faciliter les liens entre hôpital et libéraux

Suite aux différentes rencontres avec les professionnels de santé, il semble important de faciliter les liens entre hôpital et professionnels de santé libéraux, notamment en développant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, comme la télémédecine. Cette dernière est utilisée actuellement pour aider à établir un diagnostic et donner le conseil thérapeutique. Les professionnels présents souhaitent également que ce service puisse partager des informations comme le suivi médical du patient (de son admission à l'hôpital (libéraux – professionnel hospitalier), dans son parcours hospitalier (professionnels hospitaliers – libéraux), dans sa sortie (professionnel de santé – libéraux et prise en charge paramédicale (soins infirmiers, kiné, intégration dans une maison de repos...))

11. Mettre en place un véritable projet global de santé territorial

La mise en place d'un véritable projet global de santé territorial semble vital pour le territoire, ce dernier serait composé des deux actions développées ci-dessus, répondre aux problèmes de démographie médicale et améliorer les conditions d'exercice médicale, mais devra également intégrer des fonctions complémentaires comme la prévention, l'information auprès de public cible et l'orientation et le dépistage.

Ce projet global de santé territorial devra répondre aux mieux aux attentes et aux pathologies de chaque public (jeunes enfants, adolescents, personnes âgées et handicapées, femmes enceintes...).

« Emploi et insertion professionnelle »

1. Améliorer les services existants dans le domaine de l'observation, de l'anticipation et de l'adaptation au territoire

Il s'agit de :

- mettre en place un diagnostic commun permettant aux acteurs d'opérer un ciblage réel de leurs interventions en terme de territoire et de problématique à traiter,
- articuler les fonctions de diagnostic et d'observation permanente et conduire des études ponctuelles,
- progresser dans le repérage des besoins de formations (contenu, modes d'accès) sur le territoire,
- reprendre en allant plus loin l'observatoire économique en vue de construire des actions. Il faut cibler des thématiques particulières, tirer des conclusions et conduire des actions concrètes. L'observatoire doit être un produit collaboratif entre les institutions économiques, l'ANPE.

2. Améliorer les services existants dans le domaine de l'accès et retour à l'emploi :

Il s'agit de :

- renforcer la visibilité de l'offre de services ; optimiser et mettre en cohérence des différents outils existants,
- mettre en place un maillage du territoire différencié selon les prestations et le niveau de difficulté des publics : solutions itinérantes pour capter les publics qui ne sont pas dans les dispositifs ; visio-conférences dans le prolongement de l'expérimentation conduite à Jussey ; solutions de mobilité adaptées à certains publics et connectées à l'action de droit commun des collectivités locale. La mise en réseau des cyberbases (Jussey, Vesoul) combiné à un autre projet local permettrait de construire des accompagnements informatiques pour les demandeurs d'emplois.
- dresser un diagnostic du public en recherche d'emplois en fonction de ces difficultés, de sa classification et de son employabilité

3. Améliorer les services existants dans le domaine du développement de l'emploi et la création d'entreprise :

Il s'agit de :

- optimiser le système de maillage en distinguant information et accompagnement des porteurs de projet
- mettre en réseau les agents de développement et les acteurs « emploi » dans une optique de couverture territoriale
- appuyer et renforcer la phase d'analyse de la viabilité économique du projet de création ou de reprise
- accompagner et renforcer la phase post-crédation
- améliorer la traçabilité et la lisibilité des demandeurs ayant un projet pour faciliter la réorientation d'un projet non abouti
- mettre en place un service de coordination : un lieu unique, un coordinateur ou plusieurs qui maîtrisent parfaitement les passerelles pour guider à la création

4. Détecter et organiser avec les acteurs locaux de nouvelles activités, supports d'insertion professionnelle :

En partenariat avec le Conseil Général de Haute-Saône, les associations d'insertion existantes, les intercommunalités, les organismes chargés du développement économique, il peut être envisager de détecter et organiser de nouvelles activités dans le domaine des services à la personne, aux entreprises, de la valorisation environnementale, qui puissent accueillir des publics en insertion.

Par exemple, dans le cadre de la réflexion autour du service départemental de Protection animale, l'association unique pourrait être le support d'accueil de personnes en difficultés.

« Culture, sport et vie associative »

1. Repérer et moderniser les infrastructures d'accueil et de pratiques sportives

Actuellement bon nombre d'équipements sportifs du territoire (gymnase, piscine intérieure et extérieure) mériteraient d'être modernisé Il s'agit dans un premier temps de les repérer et de faire la liste des travaux de modernisation, voire de reconstruction à opérer. Cette remise à plat est une suite des travaux de modernisation qui ont d'ores et déjà eu lieu sur la période précédente comme Jussey, Combeaufontaine et Scey sur Saône.

Pourrait être concernés par des travaux : les gymnases de Faverney, Fretigney, Noroy le bourg et certains de l'agglomération vésulienne, les piscines intérieures de Vesoul et la piscine extérieure de Blondfontaine.

2. Accompagner la vie associative aux échelles inter intercommunales dans les domaines culturels et sportifs :

L'existence d'une pratique sportive et culturelle au niveau locale repose sur une dynamique locale qu'il convient de soutenir, notamment en les accompagnant à :

- mutualiser des tâches administratives et comptables, des moyens humains d'animation, des matériels afin de réduire les coûts et dégager une capacité à développer de nouvelles offres,
- développer un projet culturel et sportif à une échelle de proximité
- assurer une information et une promotion des activités auprès de la population locale (annuaire des associations, calendrier des manifestations,...)
- devenir une force de proposition pour le territoire.

Cette fédération inter intercommunautaire permettrait peut être pour les enfants de moins de 10 ans de pratiquer tous les sports, avant de choisir celui qui le passionnera vraiment. Une coordination de l'ensemble des réflexions ci-dessus, la mise en place d'échanges, l'élaboration de pistes de travail, la mise en place de formations thématiques (comptabilité...) peuvent être envisagée au sein du Pays. A ce niveau, un partenariat peut être développé avec la FOL, le Bénévolat Associatif et le DLA.

3. Favoriser la mise en place de nouvelles pratiques sportives demandées par les jeunes

Dans la remontée de leurs besoins, les jeunes ont plusieurs fois insisté sur le manque de certaines pratiques (football américain notamment)

Il conviendrait de faire le point avec le CDOS et la DDJS, de toutes les pratiques existantes sur le territoire et de voir ensuite comment il est possible de compléter cette offre.

Le recensement de l'offre existante doit absolument être accessible auprès des jeunes, notamment en nouant des partenariats auprès des établissements scolaires pour qu'il puisse être diffusés. Ce travail de diffusion peut être mis en place dans un Conseil de développement spécial jeunes.

4. Conforter l'effort des Communautés de Communes dans leurs programmations culturelles et sportives

Comme cela a été évoqué dans les besoins, les habitants du Pays souhaitent pouvoir avoir accès à davantage d'animations sur leurs territoires. Actuellement, sur le Pays, bon nombre de Communautés de Communes réalisent déjà différentes programmations culturelles et sportives. Il convient donc d'améliorer et conforter les efforts de ces dernières.

Une communication commune des différentes manifestations à l'échelle du Pays en direction de l'ensemble des habitants permettraient sans doute une meilleure diffusion de l'information. Le Pays pourrait coordonner cette démarche auprès des Communautés de Communes.

Il pourrait être intéressant de réfléchir avec le Département à créer un grand événement culturel sur le territoire (développement du festival des « musiques et mémoires » ou du « Cinéma d'Asie » et de proposer des antennes de ces festivals dans nos territoires.

« Mobilité »

1. Favoriser le déplacement des publics les plus en difficultés

Comme cela a été évoqué dans les besoins à la fois des jeunes mais également du conseil de développement, le problème de mobilité est un problème récurrent notamment en dehors de l'agglomération vésulienne. Ainsi, il conviendrait de lancer une étude à l'échelle de Pays pour analyser les besoins réels en fonction de chaque public : personnes âgées, handicapées, jeunes, demandeurs d'emploi et proposer aux Communautés de Communes des solutions à expérimenter.

2. Favoriser les déplacements propres et les projets innovants

La réflexion autour des déplacements doit s'accompagner d'une stratégie autour des déplacements propres et autour d'actions innovantes (véhicules utilisant des carburants moins polluants, développement des pistes cyclables, liaisons douces ...)

2. Réduire les zones d'ombre en matière de téléphonie et d'Internet

Actuellement, encore de nombreuses communes connaissent des zones d'ombre en terme de téléphonie et d'Internet. Le département et l'état se sont engagés à les réduire. Il conviendra de faire remonter les communes qui connaissent ces difficultés.

« Information et communication »

1. Mettre en place des actions de communication

Le Pays, comme le Département souffre d'un manque de notoriété. Il convient donc de développer une vaste campagne de stratégie marketing pour communiquer sur notre territoire, valoriser ces atouts et ainsi combattre nos faiblesses, notamment d'attractions de cadres, de professionnels de santé, de personnels encadrants... un partenariat avec la Région et le Département devra être développé, afin de développer une stratégie en synergie.

Il convient également de faire connaître l'ensemble de l'offre de services du territoire, selon un véritable plan de communication irrigant le Pays. Ce plan de communication doit être mutualisé entre le Pays et les Communautés de Communes, cela doit être un outil de communication commun. Ainsi, l'ensemble du territoire véhiculera un message unique aux habitants du territoire, un message de proximité.

Tous les moyens visant à mettre en place des plans ou stratégies de communication devront être étudiés et débattus, afin de coller au mieux avec les objectifs d'attraction de notre territoire et de partage de l'information pratique aux habitants de notre territoire.

2. Maintenir et développer le rôle d'informations et de conseils des mairies

Comme cela a été rappelé dans le diagnostic, les mairies sont de plus en plus sollicitées dans la délivrance d'informations et de conseils. Il convient donc de mettre à disposition de toutes les mairies des outils leur permettant d'informer et de conseiller les usagers (documentations, formations permettant de remplir le rôle de conseils...).

Durant la période 2000 – 2006, le Nord Ouest du Pays a mis en place des Bornes Internet Publiques, il conviendrait de faire le bilan de leurs utilisations et si le bilan a été positif d'étendre cette actions à l'ensemble du territoire.

3. Mettre en place une communication auprès des jeunes

Les jeunes manquent d'informations, ce constat ressort de l'enquête auprès des jeunes, soit parce que l'information n'existe pas, soit parce que les jeunes ne la trouvent pas accessible. Il convient dans les deux cas, soit de la créer soit de la rendre accessible. Ainsi, un des travaux du conseil de développement spécial jeunes pourraient être d'œuvrer à analyser le besoin en information, la rechercher et la communiquer par des moyens qu'ils jugeront adéquate (associations, animations, offres de stages, jobs d'été...)

« Service de protection animale »

1. Mettre en place un service de protection animale performant sur notre territoire en lien avec le schéma départemental de protection animale

Comme cela été rappelé dans le diagnostic, le Pays a proposé la mise en place d'un véritable schéma départemental de Protection Animale. Afin de mettre en place une partie du schéma, la CCAV a acquis le site de Dampvalley et va procéder à sa mise aux normes et à son fonctionnement, pour l'ensemble des communes du Pays. Il conviendra de soutenir cet investissement.

Le Pays continuera de coordonner la mise en place de ce schéma et son implication auprès des bénévoles en facilitant la mise en place d'actions communes.

« Évolution des services »

1. Mettre en place un système de veille sur l'évolution des services

Le Pays au travers de cette étude, a livré un véritable travail de collecte de données, d'analyse de ces dernières et de propositions d'axe de travail. Il convient que ce travail puisse être poursuivi, c'est pourquoi, le Pays doit :

- pouvoir organiser une veille territoriale quant à l'évolution des services, voire un rôle de lobbying dans certains cas.
- continuer de coordonner des actions, faciliter la mise en place de réseau et les animer (comme il le fait avec les bénévoles de la protection animale, les institutions, les professionnels du tourisme, les professionnels de santé et autres)
- impulser de nouvelles actions, en répondant par exemple à des appels à projets type PER, LEADER ou autres
- faire vivre cette étude en lui permettant de capitaliser l'information collectée et en la faisant évoluer en fonction du temps et de l'évolution spatiale, mais également en intégrant les nouvelles demandes des usagers
- comme il l'a fait dans le précédent contrat, aider les Communautés de Communes, les communes, les associations et les privés dans le montage de leurs dossiers.

Hiérarchisation des propositions d'axes de travail

Propositions d'axes de travail	Priorités
<p>Services de proximité</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer les conditions d'accueil dans les services postaux (horaires, périodes d'ouverture, accessibilité physique) 2. Développer des services annexes à la Poste 3. Mettre en place sur le territoire des « Relais Services Publics » 	
<p>Commerces et artisanat</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir les commerces de proximité 2. Favoriser la mise en place d'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) 3. Impulser une veille par rapport aux transmissions possibles d'entreprises 	
<p>Enfances et petite enfance</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des structures d'accueil des 0-3 ans à l'échelle intercommunale. 2. Affiner les besoins et développer en conséquences les dispositifs d'accueils périscolaires et extrascolaires 3. Mutualiser les moyens d'animation des structures collectives afin de renforcer la diversité et la qualité des prestations proposées 4. Étudier les besoins pour la prise en charge des handicapés dans les structures d'accueil 5. Coordonner et professionnaliser les initiatives des assistantes maternelles et mutualiser l'animation 6. Étendre les services du bébébus aux territoires qui ne sont actuellement pas couverts 7. Développer l'accompagnement à la scolarité à travers les C.L.A.S. 	2
<p>Personnes âgées, handicapées et service de santé</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diffuser et assurer la promotion des services d'aides à domicile sur l'ensemble du Pays 2. Renforcer l'offre d'hébergement spécifique au sein des établissements existants 3. Améliorer l'accès aux espaces publics pour les personnes à mobilité réduite et déficients sensoriels 4. Étudier les besoins spécifiques des personnes handicapées en matière de services de proximité à créer ou à renforcer 5. Mettre en place de nouveaux services à domicile : hospitalisation à domicile, garde de nuit itinérante, soins palliatifs à domicile 6. Soutenir les aidants naturels 7. Développer les services de transports spécifiques de proximité pour les personnes âgées et handicapées 8. Mettre en place un « village retraite » 9. Assurer une offre minimale de services de santé sur l'ensemble du Pays : maillage des praticiens 10. Faciliter les liens entre hôpital et libéraux 11. Mettre en place un véritable projet global de santé territorial 	1

Propositions d'axes de travail	Priorités
<p>Emploi et insertion professionnelle</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer les services existants dans le domaine de l'observation, de l'anticipation et de l'adaptation au territoire 2. Améliorer les services existants dans le domaine de l'accès et retour à l'emploi : 3. Améliorer les services existants dans le domaine du développement de l'emploi et la création d'entreprise : 4. Détecter et organiser avec les acteurs locaux de nouvelles activités, supports d'insertion professionnelle 	
<p>Culture, sport et loisirs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Repérer et moderniser les infrastructures d'accueil et de pratiques sportives 2. Accompagner la vie associative aux échelles inter intercommunales dans les domaines culturels et sportifs 3. Favoriser la mise en place de nouvelles pratiques sportives demandées par les jeunes 4. Conforter l'effort des Communautés de Communes dans leurs programmations culturelles et sportives 	3
<p>Mobilité</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser le déplacement des publics les plus en difficultés 2. Favoriser les déplacements propres et les projets innovants 	4
<p>Information et communication</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des actions de communication 2. Maintenir et développer le rôle d'informations et de conseils des mairies 3. Mettre en place une communication auprès des jeunes 	
<p>Protection animale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un service de protection animale performant sur notre territoire en lien avec le schéma départemental de protection animale 	
<p>Évolution des services</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un système de veille sur l'évolution des services 	

Réalisé par :



Soutenu par :

